



Conseil Départemental de Seine-Maritime

====

Assemblée plénière du lundi 10 décembre 2018

1 – Pour une conférence démocratique, sociale et écologique en Seine-Maritime :

Le mouvement des Gilets Jaunes exprime la colère et les attentes d'une grande partie de nos concitoyens, autour des enjeux de justice sociale et environnementale. En tardant à répondre, le Gouvernement a nourri cette crise, qui devient aussi celle de la démocratie. Pour en sortir, il faut agir, sans renoncer à réfléchir. Les violences doivent cesser, mais le débat doit continuer. Une grande concertation nationale a été annoncée. Le Département, collectivité des solidarités et de la proximité, peut et doit y contribuer.

A cette fin, les élu-e-s du groupe « Pour les Seinomarins » proposeront à l'exécutif, lors du débat de politique départementale, de prendre l'initiative d'une conférence démocratique, sociale et écologique en Seine-Maritime, sous la forme d'échanges participatifs dans les territoires, que pourrait conclure un forum des réponses locales. Cette démarche n'aurait évidemment pas vocation à se substituer à la concertation nationale, mais pourraient utilement l'alimenter, en faisant remonter les préoccupations et les solutions du terrain.

Huit ans après l'élaboration participative du projet de territoire « Seine-Maritime Imaginons 2020 », huit jours après la COP 21 locale de la Métropole Rouen Normandie, ces deux exemples prouvent qu'une grande collectivité comme le Département dispose d'une force d'entraînement propice à l'expression d'idées concrètes et innovantes. Si cette évidence a été négligée lors de la suppression du Conseil consultatif départemental par la majorité actuelle, il est aujourd'hui possible et nécessaire d'y revenir, sous une forme inédite.

Nicolas Rouly, Président du groupe « Pour les Seinomarins » précise : *« Face à la gravité de la situation, la responsabilité est collective. Le Département doit contribuer à l'apaisement des esprits, en offrant un cadre d'expression aux Seinomarins. La séance plénière du 10 décembre est une occasion à saisir pour acter le principe d'une conférence démocratique, sociale et écologique en Seine-Maritime. L'urgence est au rétablissement de la médiation démocratique, pour avancer sur la justice sociale et environnementale ».*

2 – Accueil des mineurs non accompagnés – Mission d’information et d’évaluation :

En Seine-Maritime, la situation des mineurs non accompagnés se dégrade un peu plus chaque semaine. Le dernier constat établi par les associations humanitaires fait état de 30 à 50 enfants à la rue dans la seule agglomération rouennaise. Le Département doit les prendre en charge et a été condamné par la justice à payer 600 € par jour de retard. Le montant global de l’amende est aujourd’hui supérieur à 136 000 €. Le délai d’attente avant que les jeunes obtiennent un rendez-vous d’évaluation de leur minorité est en cause. Or, cette reconnaissance de minorité est une condition préalable pour une prise en charge par l’Aide sociale à l’enfance (ASE).

L’intensité des débats autour de la situation des mineurs non accompagnés, lors de la réunion du Conseil départemental le 22 novembre dernier, mais aussi l’interpellation de la collectivité en marge de cette réunion (lettre ouverte d’une association, manifestations...) mettent en lumière la nécessité de mener une évaluation sereine de cette situation.

La loi et le règlement intérieur de la collectivité permettent de constituer une Mission d’information et d’évaluation. Les élu-e-s du groupe « Pour les Seinomarins » demandent la création d’une telle mission pluraliste, avec pour objectif d’évaluer l’évolution du nombre de jeunes demandeurs de la protection du Département, la compréhension de leurs parcours, la mise en œuvre de la compétence départementale à ce titre, tout comme l’action des services de l’État, des autres collectivités et des associations dans ce domaine, ainsi que les relations et coopérations entre l’ensemble de ces acteurs.

Cet état des lieux permettra à la Mission d’information et d’évaluation d’établir des perspectives pour améliorer la prise en charge des mineurs non accompagnés en Seine-Maritime. La durée de cette mission serait de 6 mois à compter de sa création, soit le temps nécessaire pour recueillir les informations, procéder à leur évaluation et produire un rapport de restitution dans un délai qui permettrait de le transmettre au Conseil départemental, lors de sa réunion du 20 juin 2019.

Cette demande sera inscrite à l’ordre du jour de la séance plénière mais devra être adoptée par une majorité d’élus pour pouvoir aboutir.

3 – Budget 2019 : toujours moins pour les Seinomarins :

Le budget 2019 présenté par la majorité de « droite en marche » au Département confirme les choix à l’œuvre depuis trois ans : toujours moins de réponses aux attentes des Seinomarins, toujours moins de service public sur le terrain, toujours moins de justice sociale et d’actions utiles.

Chaque année depuis 2015, nous constatons lors de la présentation du compte administratif que la contrainte financière est survalorisée par la majorité départementale au moment de la préparation du budget, pour justifier ses reculs. Le mois dernier, lors du débat d’orientation budgétaire, 25 M€ de recettes supplémentaires était prévues pour 2018 par rapport au budget primitif (BP), pour un niveau de dépenses inférieur de 9 M€ à l’objectif de maîtrise des dépenses fixé par l’État.

En 2019, ces marges de manœuvres existeront toujours mais ne seront pas « rendues » au Seinomarins.

Le projet de BP 2019 prévoit ainsi un niveau de dépenses de fonctionnement en augmentation (+15,4 M€) plus faible que l'augmentation des recettes (+26,5 M€) par rapport à 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues (1 264 770 074 €) resteront inférieures au plafond prévu par le contrat de maîtrise de dépenses avec l'État : 1 273 465 932 € pour 2019. Il en résulte une marge de manœuvre de 8,7 M€.

Enfin, il est possible de s'interroger sur certaines inscriptions de dépenses inhabituelles. Par exemple, le niveau des dépenses imprévues augmente de 1,8 M€, celui des charges exceptionnelles de +2,64 M€, sans explication. Au total, ce sont plus de 4 M€ qui peuvent apparaître comme une marge supplémentaire.

Or, la majorité départementale consacre intégralement ces marges de manœuvre au remboursement accéléré des emprunts, au détriment du quotidien. Ainsi, alors qu'une approche équilibrée serait possible et souhaitable, la purge sera malheureusement amplifiée en 2019 : compression du budget des collèges (- 1 M€), réduction du Fonds Solidarité Logement (-1,18 M€ au BP2019), suppressions de postes tous azimuts, dans l'insertion, le dépistage sanitaire, l'enfance (fermeture de la crèche départementale), les missions sociales et médico-sociales, ainsi que l'éducation (restauration, espaces verts, entretien, etc.).

Depuis 2015, les restrictions imposées aux Seinomarins ne cessent de s'accumuler : suppression des bourses aux collégiens alors que plus de 10 000 familles en bénéficiaient; baisse de la dotation de fonctionnement des collèges ; recul du soutien aux centres sociaux, aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale et accueils de jour ; baisse du Fonds de Solidarité Logement ; suppressions de postes... L'investissement et le soutien aux projets des communes restent au plus bas. Ces restrictions ne sont pas justifiées, car elles portent sur des dépenses utiles et soutenables dans le budget du Département, au cœur de ses missions. Dans le même temps, la collectivité a choisi de subventionner les propriétaires de châteaux et manoirs ou de financer chaque année un stand au Salon nautique.

Le groupe « Pour les Seinomarins » s'oppose aux choix budgétaires de la majorité départementale. Cette dernière ayant choisi de mettre la jeunesse à l'honneur durant cette séance, il présentera des amendements afin de demander le rétablissement des bourses scolaires et de la dotation annuelle aux collèges publics.

4 – Modification des aides à l'emploi : un désastre pour les allocataires du RSA :

La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle fixe les engagements du Département et de l'État pour l'année 2019. Au titre de l'insertion, le Département contribue au financement des contrats de travail des allocataires du RSA, dans le cadre des contrats aidés devenus « parcours emploi compétences » en 2018. Le support juridique de ces contrats est resté le même : « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et « contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi » (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

En 2017, l'objectif de la CAOM de 1200 CUI-CAE avait été atteint au mois de novembre, et 200 contrats ajoutés en fin d'année. Lors du vote de la CAOM 2018, la baisse du nombre de contrats aidés par le gouvernement était réputée ne pas affecter les objectifs du Département. 300 contrats avaient même été ajoutés. Or, depuis le début de l'année 2018, seulement 29 % de ces contrats ont été signés (436 sur les 1500 prévus). Cette chute brutale du nombre de contrats est la conséquence directe de la baisse du taux d'aide de l'État (la part employeur étant passée de 10 % à 40 %).

Le cynisme de la « droite en marche » la conduit aujourd'hui à prétendre adapter l'objectif à une demande en baisse. Ainsi, la CAOM 2019 prévoit 975 contrats, soit 35 % de moins. En termes d'engagement financier du Département, celui-ci passe de 11,17 M€ en 2018 à 8,35 M€ pour 2019 pour activer ces contrats.

Près de 3 M€ en moins pour l'insertion et l'emploi, ce n'est pas une économie, au contraire, car le Département verse 88 % du RSA pour soutenir l'emploi d'un bénéficiaire par un contrat d'insertion mais 100 % lorsque cet emploi n'est plus rendu possible.

Alors que de nombreux Seinomarins expriment leur détresse de ne pouvoir vivre dignement, survivent à l'euro près, avec l'angoisse de ne pouvoir boucler leurs fins de mois, le rabotage incessant des aides à l'emploi pratiqué par « la droite en marche », tant au gouvernement qu'au Département, fragilisent encore davantage leur situation.

Le groupe « Pour les Seinomarins » dénonce l'abandon de nos concitoyens les plus modestes par la droite en marche. Il refusera de donner un blanc-seing à la majorité départementale sur cette délibération.

5 – Seine-Maritime Attractivité : quelle place pour l'économie sociale et solidaire ?

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui définit les missions confiées à Seine-Maritime Attractivité (SMA) pour la période 2019-2021, ainsi que les moyens mis à disposition par le Département, ne fait aucune mention de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme champ d'intervention de SMA. C'était déjà le cas dans le projet de création de l'agence présenté par la majorité départementale en 2017. Le groupe « Pour les Seinomarins » avait alors soumis un amendement introduisant l'ESS dans le projet. L'amendement avait été adopté par l'ensemble des élu-e-s départementaux.

Le CPOM qui sera discuté le 10 décembre ne respecte donc pas l'amendement pourtant adopté, en 2017, à l'unanimité du Conseil départemental. L'ESS est un vecteur de développement des territoires en lien avec les compétences du Département (handicap, seniors, action sociale, insertion...). Elle a toute sa place dans les missions de SMA.

En conséquence, le groupe « Pour les Seinomarins » déposera un amendement afin d'introduire en préambule et dans les missions de SMA le soutien aux acteurs de l'ESS.

6 – Une véritable purge imposée aux agents du Département :

La « droite en marche » au Département propose de supprimer définitivement 84 postes qu'elle gelait. 84 aujourd'hui mais combien demain ? En effet des missions sont purement et simplement supprimées (fermeture de la crèche, abandon des centres de dépistage gratuit, suppression de la mission des référents sociaux insertion) mais de nombreux

autres postes, pourtant au contact et au service des Seinomarins, le sont également, comme par exemple dans les collèges et les centres médico-sociaux (CMS). Ainsi, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) pourvus dans les collèges est passé de 1010 à la fin de l'année 2014 à 889 au 1er janvier 2018, celui dans les filières sociales et médico-sociales est passé de 822 à 689 ETP sur la même période. Ce mouvement sera poursuivi en 2019.

La droite applique un dogme, celui de 500 postes de trop au Département, qui n'est pas fondé alors que la dépense consacrée au personnel (17,7 % des dépenses de fonctionnement) reste inférieure à la moyenne des autres Départements (19,2 %).

Le groupe « Pour les Seinomarins » s'oppose aux réductions de personnels et à la suppression de postes utiles à l'action de la collectivité et au service des Seinomarins.

7 - Fermeture de la crèche départementale :

La crèche départementale offre 55 places, auxquelles s'ajoutent 5 places au CHU de Rouen, tant pour les enfants du personnel que pour ceux du quartier. Le Président du Département a annoncé en octobre dernier sa fermeture à la rentrée 2019. En amont de cette annonce brutale, aucune volonté manifeste pour chercher un tant soit peu à maintenir ce service n'a été perçue.

55 places, c'est un dixième de la capacité d'accueil en collectif perdu à Rouen. L'impact se fera sentir aussi dans les autres communes, où vit une partie des agents concernés.

S'agissant d'un service public important, le groupe « Pour les Seinomarins » a demandé lors de la séance du 5 octobre dernier que l'assemblée départementale en délibère.

La délibération met en avant le coût de la crèche départementale, preuve que la logique d'économie prévaut sur celle du service. Cela va à l'encontre de la raison d'être du Département, collectivité des solidarités et de la proximité.

Quant à la création de l'allocation aux parents de jeunes enfants, pour les agents de la collectivité, elle constitue une avancée indéniable mais insuffisante, car à quoi sert de subventionner l'accès à un service supprimé ?

Le groupe « Pour les Seinomarins » demandera une dissociation de votes. Il votera contre la fermeture de la crèche départementale et pour la création de l'allocation aux parents de jeunes enfants.